

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Délégation à la Sécurité Routière**

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS A CONDUIRE

Affaire suivie par . . .

Réf.

Paris, le 04 JUIL. 2018

**Maître Antoine REGLEY**  
229 rue de Solférino  
59000 Lille

Maître,

Par courrier en date du 4 juin 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. Benjamin .

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a suivi les 28 et 29 mai 2018 a été enregistré.

**De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.**

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
le chef du bureau national  
des Droits à conduire



Eric BIERGEON